

100% SANTÉ EN OPTIQUE : BILAN ET PERSPECTIVES PAR LE ROF

DOSSIER DE
PRESSE
25 mai 2023



Sommaire

Communiqué de presse - 100% santé en optique : le taux de pénétration du panier A et la part du RAC 0 atteignent les 20% en 2022	-- Page 3
1. 100% santé en optique : un succès	-- Page 5
2. Taux de pénétration et part du RAC 0 : éléments d'analyse et d'explication	-- Page 9
3. Le renoncement aux soins : pour le ROF, des progrès restent possibles	-- Page 10
4. L'enjeu essentiel de l'équilibre économique	-- Page 11

100% santé en optique : le taux de pénétration du panier A et la part du RAC 0 atteignent les 20% en 2022

À l'heure où le Gouvernement lance une seconde phase au déploiement du 100% santé et à la veille de l'ouverture des concertations, le ROF publie un bilan chiffré de la réforme qui met en avant une pénétration de 20,9% des équipements comportant verres et/ou montures du panier A et une part de marché des équipements (A ou B) à reste à charge zéro de 19,4%.

Le 100% santé, un succès en optique depuis son déploiement en 2020

Le ROF qui militait déjà depuis sa création pour l'amélioration de l'accès aux soins des Français, s'est engagé logiquement dans la réforme, en signant l'accord fondateur du 100% Santé en juin 2018.

Depuis la mise en place de la réforme, la profession s'est attachée à déployer le 100% santé dans des conditions difficiles, avec une réforme entrée en vigueur en 2020, durant la crise sanitaire.

En avril 2023, une étude Xerfi Specific, réalisée pour le ROF, montre que les principaux objectifs initiaux de la réforme ont été atteints :

- Le renoncement aux soins pour raison financière est en recul comme le montre les études de la CNAM et de la DREES.
- Cela est notamment dû d'une part au doublement de la part de marché des équipements à RAC 0 qui représentait 9% avant la réforme et atteint 19,4 % aujourd'hui ; et d'autre part, à l'augmentation de la pénétration des équipements comportant verres et/ ou montures du panier A, qui atteint 20,9% en juin 2022.
- Le taux d'équipement de la population est passé de 76% (Yougov2019) à 81,1% (IFOP-Astères pour Pointvision).

Le ROF se félicite de ces chiffres qui témoignent des effets concrets de cette réforme sur l'accès aux soins optiques des Français alors même que ce marché est marqué par de fortes particularités structurelles : un marché largement équipé avant la réforme, une bonne couverture par les complémentaires santé, un marché très concurrentiel sur lequel des offres à RAC 0 existaient avant la réforme.

Alors que s'ouvre la concertation pour une seconde phase de la réforme, le ROF, ouvert à la discussion, estime possible d'améliorer encore l'accès aux soins. Les études de la DRESS (Etudes et résultats n°1236 de juin 2021), le rapport du HCAAM de janvier 2022 et le rapport annuel de la complémentaire santé solidaire de 2021, montrent que les publics les plus fragiles restent souvent dans l'ignorance de leurs droits.

Pour Stéphane Corfias, Président du ROF, « *Nous attendons maintenant que le Gouvernement précise ses attentes, la méthodologie de travail et le calendrier de la*

concertation. Pour les opticiens, il n'y a pas de sujet tabou et pour les professionnels de santé que nous sommes, tout ce qui peut être fait pour l'accès au soin des Français, doit l'être. Cela toutefois en tenant compte des réalités économiques : notre secteur est de plus en plus pris dans un effet ciseaux entre des prix limites de ventes non indexés (Panier A et réseaux de soins) versus une augmentation de l'ensemble des coûts fixes en période de forte inflation. C'est une situation qui devra être traitée lors des négociations afin d'assurer la pérennité de nos professionnels de santé sur l'ensemble du territoire. »

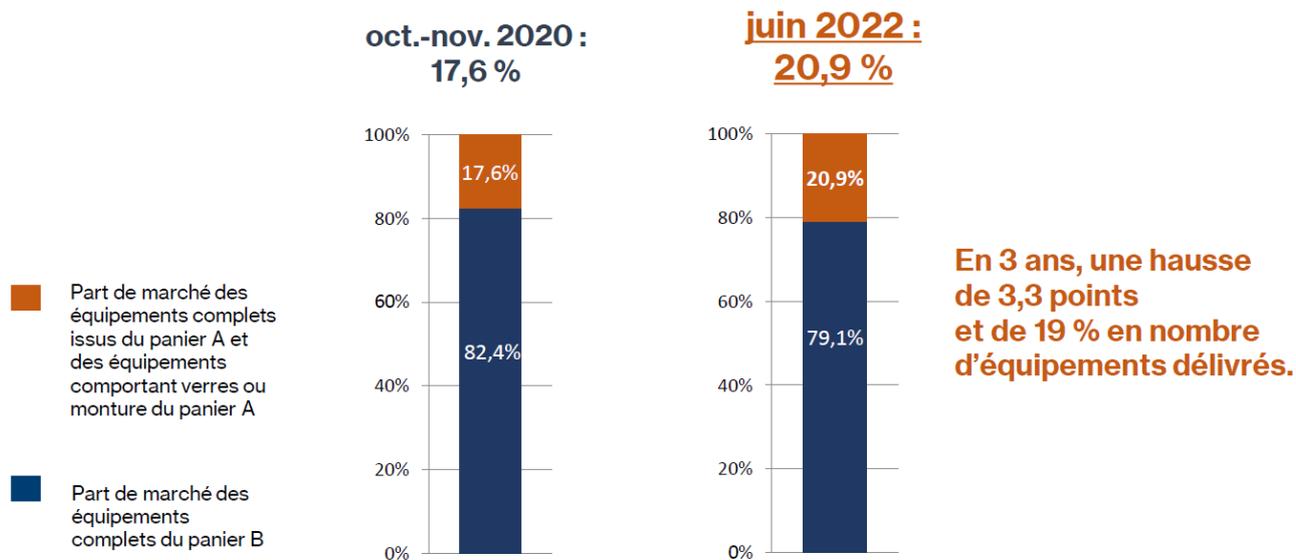
À PROPOS DU ROF :

Le Rassemblement des opticiens de France (ROF) est le plus important syndicat patronal de la Branche Optique. Il est issu de la fusion en 2018 du Syndicat national des opticiens réunis (SNOR) et de l'Union des opticiens (UDO). **Avec une représentativité de 83 %**, il est le principal organisme professionnel représentatif des opticiens-lunettiers auprès des instances nationales en charge de la Santé, de l'Économie et du Travail. **Le ROF rassemble les principales enseignes leaders du marché de l'optique, ainsi que des indépendants et des associations régionales.**

1. 100% santé en optique : un succès

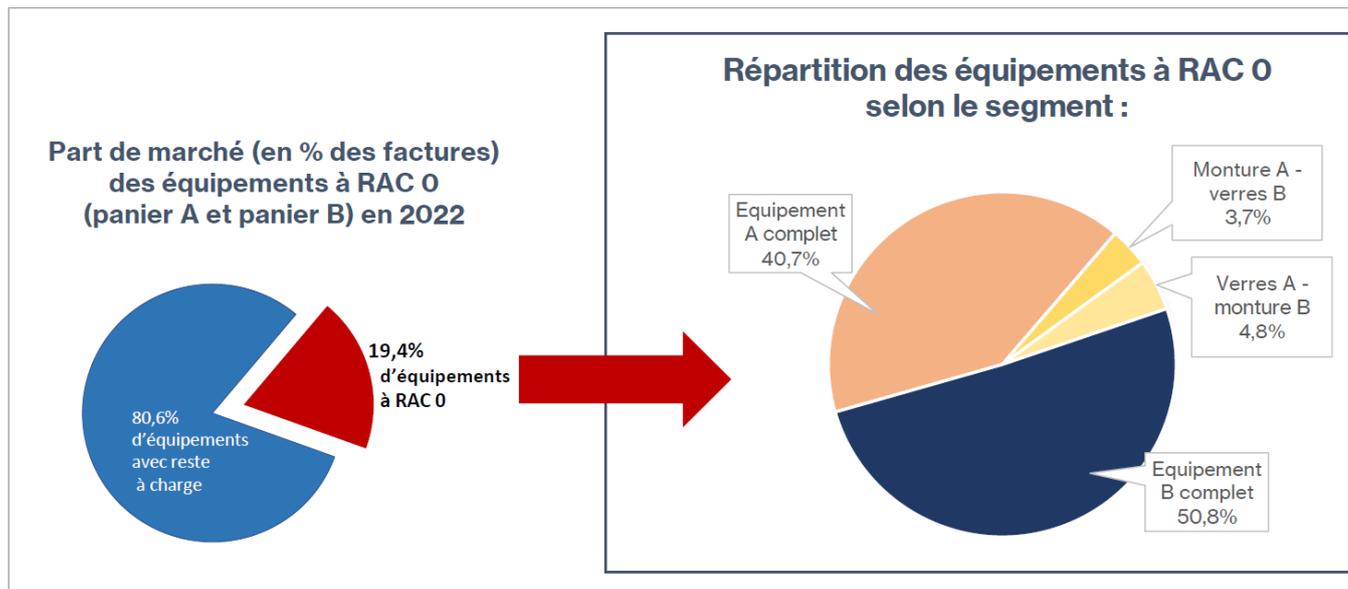
a. Pénétration du 100 % santé en optique : les 20 % atteints

Part des équipements comprenant des verres ou des montures du panier A :



Par ailleurs les équipements à RAC 0 représentent 19,4% du marché

b. La classe B représente 50% des équipements à RAC 0



Sources : Xerfi Specific - 2021 / Xerfi Specific - 2023

Sources : Xerfi Specific - 2023

1. 100% santé en optique : un succès (suite)

c. Un renoncement aux soins en recul de 1,6 à 3,1 points

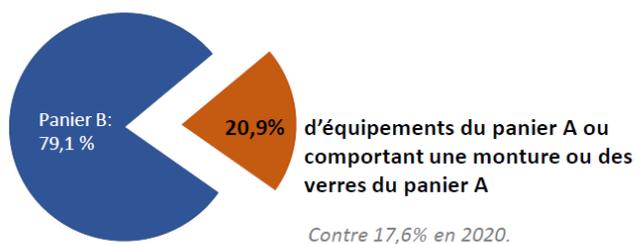
Enquête EHIS 2019 : un renoncement aux soins en optique entre 10,1 % (Cour des comptes) et 8,6 % (CNAM) selon les façons de compter.

La proportion de renoncement aux soins en optique constatée par les missions d'accompagnement santé (MAS) a été divisée par 2 entre 2019 et 2021. CNAM « améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses, propositions de l'Assurance maladie pour 2023 juillet 2022).

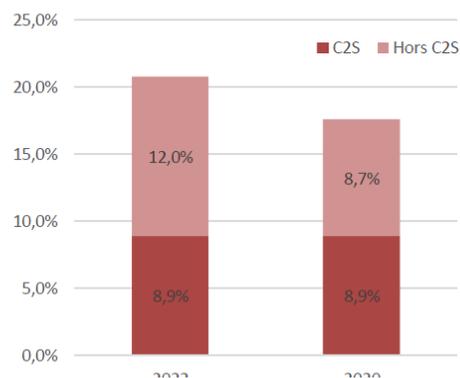
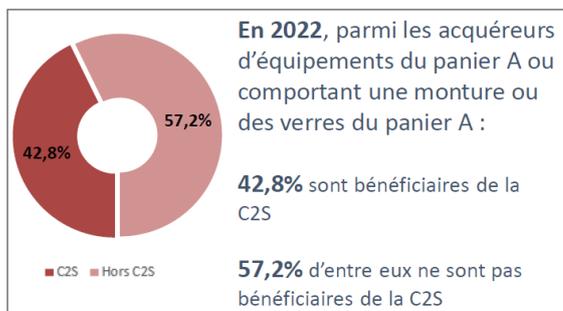
« les renoncements aux soins en optique médicale qui ont été accompagnés par les missions accompagnement santé de l'Assurance Maladie en 2021 sont en diminution. Ces situations représentaient 6 % du nombre total de cas de renoncement aux soins traités par les missions accompagnement santé en 2021, contre 12 % en 2019 (Sur la base, respectivement, de 112 000 situations de renoncement aux soins repérées et traitées par ces structures en 2021, et de 80 000 situations en 2019) ».

Soit une baisse de 30 % des situations de renoncement aux soins constatées par les MAS. Selon la DREES (ER n 1236), en 2021, parmi ceux qui ont eu besoin de lunettes ou de verres, 7% déclarent avoir dû y renoncer pour des raisons financières. Ils sont 6 % dans ce cas lorsque le besoin concerne un appareil auditif et 14 % pour ce qui est des soins dentaires.

d. Le recours au 100 % santé hors C2S : plus de 50 %, +7,8 pts



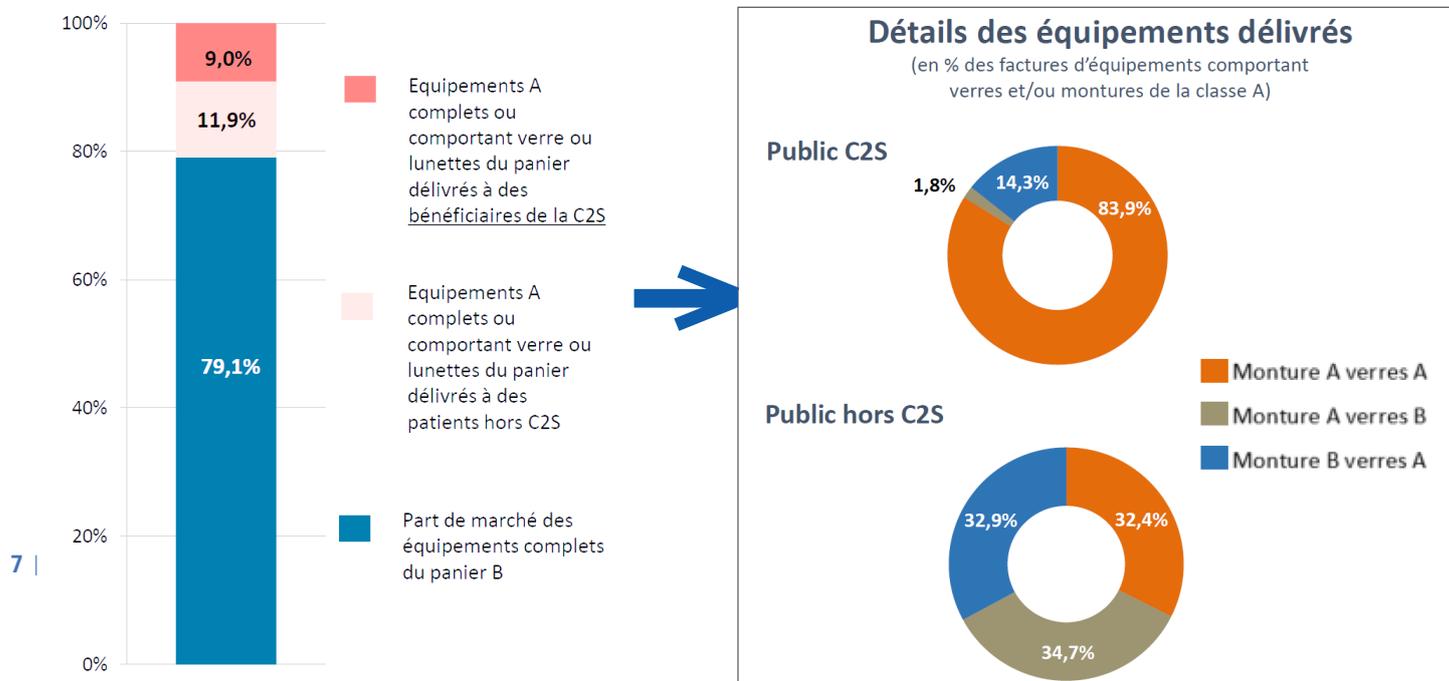
Se décomposent en :



En 2022 sur l'ensemble du marché, la proportion des bénéficiaires de la C 2 S s'équipant de lunettes du panier A ou comportant une monture ou des verres du panier A s'établissait à 8,9 une part constante par rapport à 2020. Or, la proportion des acquéreurs de lunettes du panier A ou comportant une monture ou des verres du panier A s'est accrue de 3,3 points entre 2020 et 2022. Autrement dit la quasi totalité des gains de parts de marché des équipements du panier A (ou comportant une monture ou des verres du panier A) résulte des acquéreurs hors C 2 S.

Équipements comportant une monture et/ou des verres du panier A :

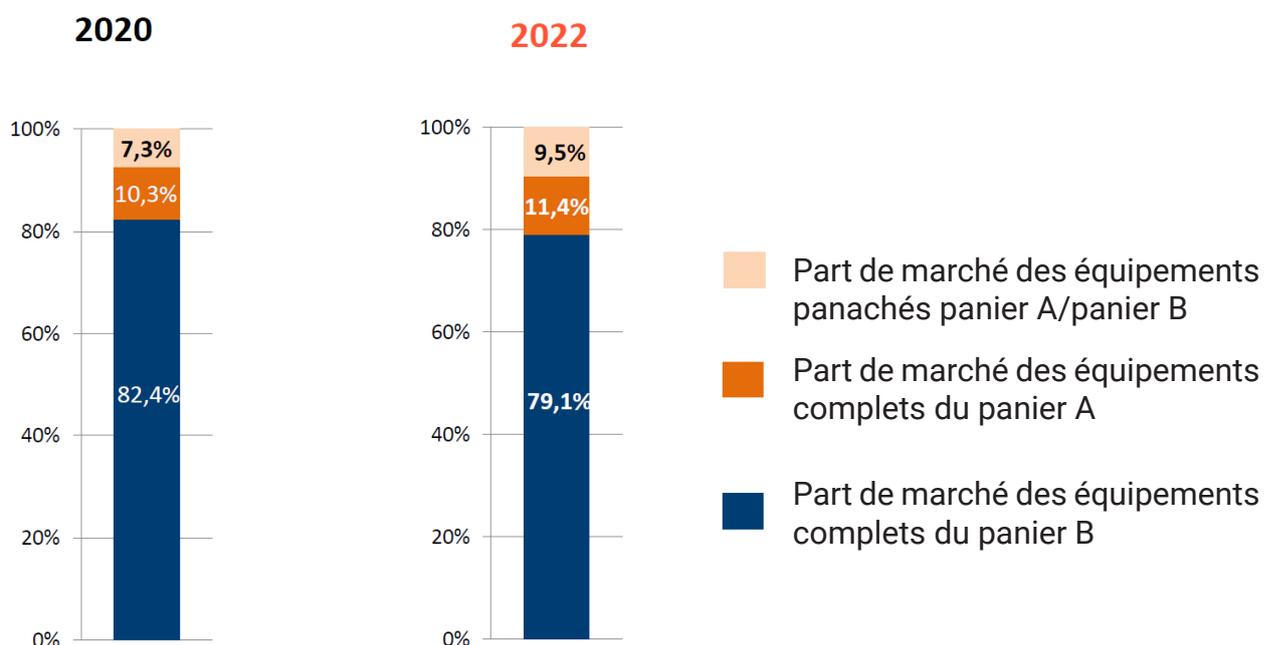
- les patients C2S privilégient l'équipement A complet
- les patients hors C2S, les équipements panachés



e. En 2022, les équipements complets du panier A représentent 11,4 % du marché, les équipements panachés panier A panier B, 9,5 %

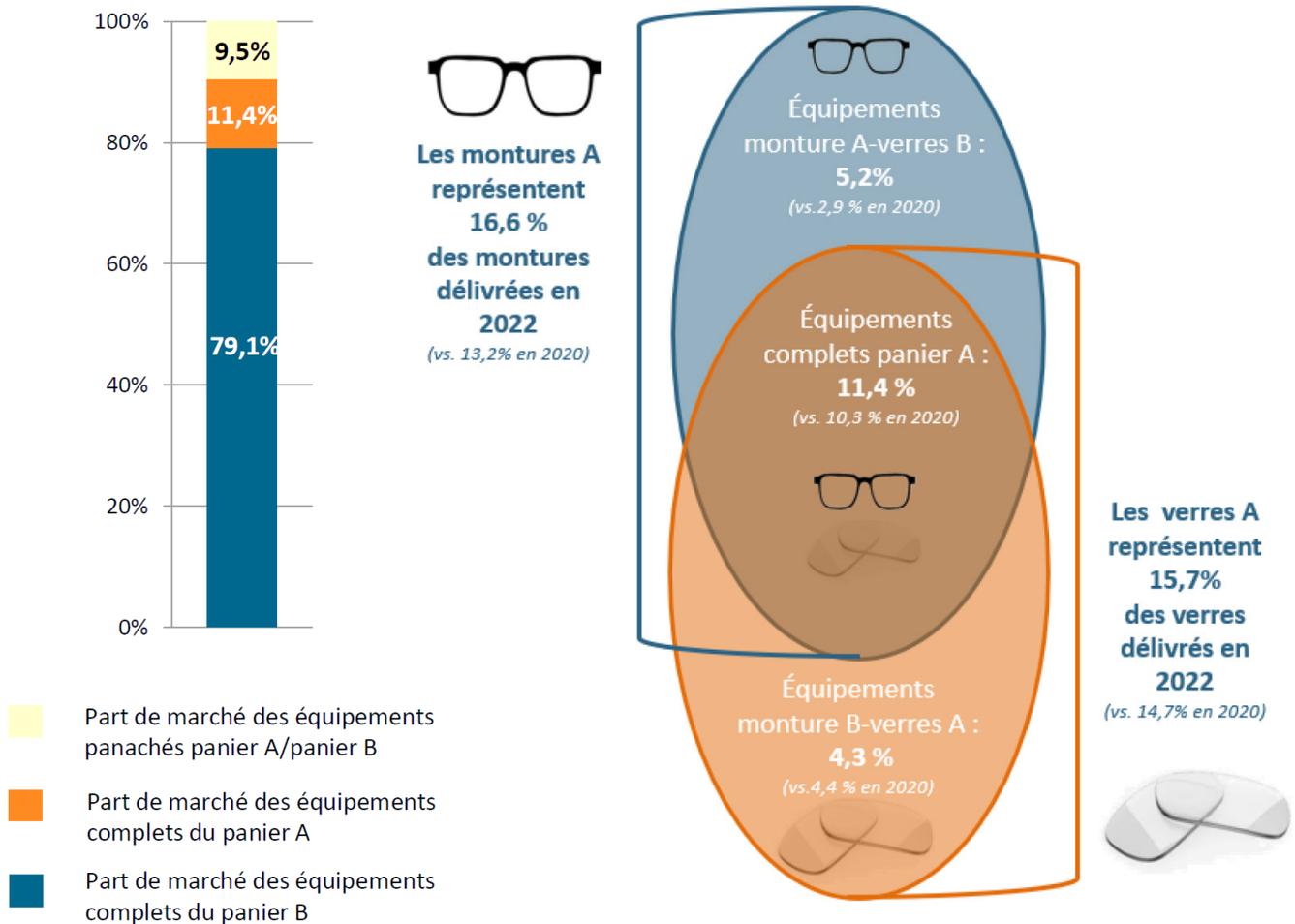
Entre 2020 et 2022 à taille d'échantillon équivalent :

- le nombre des équipements complets du panier A s'est accru de 10,7%
- le nombre des équipements panachés de 30,1%



1. 100% santé en optique : un succès (suite)

f. En 2022, les 9,5 % d'équipements panachés se ventilent en 5,2 % de monture A verres B et 4,3 % de verres A monture B



2. Taux de pénétration et part du RAC 0 : éléments d'analyse et d'explication

a. 9 éléments explicatifs de l'évolution du taux 2020-22

Facteurs propres au secteur de l'optique :

1 à 7 : des spécificités qui limitent la pertinence de la comparaison avec le dentaire et l'audiologie

1. Le RAC 0 représentait 10 % du marché avant la réforme ; et aujourd'hui un équipement sans RAC sur 2 est de panier B
2. La couverture AMC en optique, élevée avant la réforme, reste haute.
3. Le niveau de PLV rapporté au milieu du marché est comparativement très bas en optique.
4. Les réseaux de soins développent des offres B concurrentes du panier A
5. Le marché était déjà largement équipé (76 %, Yougov 2019) avant la réforme.
6. La « prépondérance des critères esthétiques dans le choix ces montures » évoquée par la Cour des comptes est une réalité sociale.
7. Entrée en vigueur en 2020 : la crise sanitaire a accru voire reporté la progressivité de la montée en charge.

Deux facteurs généraux :

8. La notoriété du 100 % santé est encore partielle.
9. Une partie de la population C2S et hors C2S qui devrait certainement s'équiper en panier A reste en situation de renoncement aux soins

b. Synthèse des enseignements de l'étude DREES

	PLV (euros)	Dépense moyenne en 2019 (euros)	PLV en % de la dépense moyenne	bénéficiaires d'un contrat individuel	bénéficiaires d'un contrat collectif	couverture moyenne (contrats individuels et collectifs)	part de marché des équipements comportant verres ou montures classe à prise en charge renforcée
lunettes	170	530	30%	9%	2%	7%	19%
paire d'audioprothèses	1900	3300	57%	84%	54%	69%	39%
prothèse céramo-métallique	500	530	94%	88%	54%	72%	55%

Source : DREES - retraité par le ROF sur la base de verres simples représentant 35 % du marché et verres complexes représentant 65 %

3. Renoncement aux soins : pour le ROF, des progrès restent possibles

Le renoncement aux soins des moins favorisés

Le taux constaté de renoncements aux soins en optique, notamment chez les plus modestes, doit certainement être rapproché d'un autre chiffre : entre 4,5 et 5 millions de Français ont des garanties minimales ou des contrats non responsables et n'ont pas accès au 100 % santé.

- 5 % des Français qui n'ont pas de contrat complémentaire santé (Rapport du HCAAM Janvier 2022 Quatre scénarios polaires d'évolution de l'articulation entre Sécurité sociale et Assurance maladie complémentaire).

- Tous les Français avec un contrat d'assurance santé ne sont pas assurés par un contrat solidaire et responsable (Etudiant, AME, petites couvertures individuelles, ...) Rapport annuel de la complémentaire sante solidaire 2021.

Renoncement aux soins dans le secteur de l'optique

- Absence de complémentaire santé
- Difficultés d'accès, notamment pour les personnes âgées
- Situation financière des ménages
- Nécessité de consulter un ophtalmo
- Manque de temps lié aux obligations professionnelles ou familiales
- Refus de soins pour des raisons personnelles

L'accès aux soins s'est amélioré pour les patients C2S. Selon la Cour des comptes :

Le recours au panier 100 % santé par les bénéficiaires de la C2S est bien plus élevé que le recours, avant réforme, aux équipements d'optique du panier de soins CMU C , comme le montre la forte baisse des restes à charge en optique des bénéficiaires de la CMU C puis de la C2S entre 2019 et 2020.

Cependant, malgré la réforme, près d'un Français sur 5 parmi les 20 % les plus modestes déclare un renoncement aux soins pour raison financière.

Tableau 1 Besoin d'équipements ou de traitements médicaux et renoncement pour raisons financières

Équipements/Besoins médicaux	Besoin au cours des douze derniers mois	Renoncement pour raisons financières		
		Ensemble	20 % les plus modestes	20 % les plus aisés
Lunettes ou verres	63	7	18	2
Soins dentaires	73	14	25	5
Appareil auditif	24	6	8	4
Examen ou traitement médical	73	13	25	5

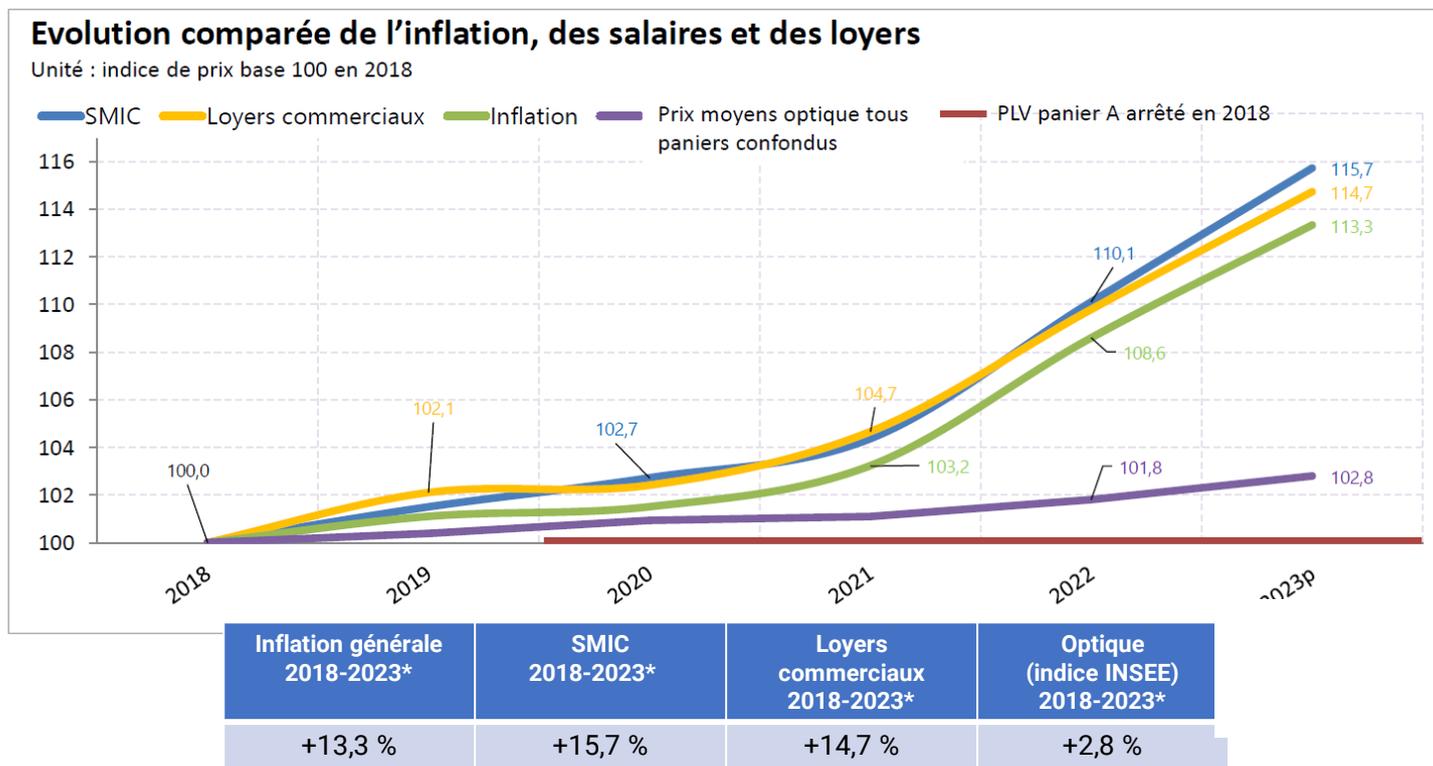
Lecture > 63 % des Français déclarent avoir eu besoin de lunettes ou de verres au cours des douze derniers mois. Parmi eux, 7 % ont dû y renoncer pour des raisons financières. Parmi les 20 % les plus modestes, 18 % de ceux qui expriment ce besoin de lunettes ou de verres ont dû y renoncer pour des raisons financières.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2021.

4. L'enjeu essentiel de l'équilibre économique

Un PLV déconnecté de l'évolution des coûts



Sources : Xerfi Specific - 2023

* Prévisionnel 2023 : hypothèse d'inflation de 4,4%



rassemblementopticiens.fr

Rejoignez-nous sur :   